

**PROCES VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
Du 15 décembre 2017**

L'an deux mille dix-sept, le vendredi quinze décembre, à compter de 9 h 30, s'est tenue dans les locaux de l'ARES, 10 rue d'Ankara à 67 000 Strasbourg, l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Association Syndicale de l'Ensemble Résidentiel de l'Esplanade, dite ASERE.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque Membre entrant en séance.

Cette feuille de présence permet de constater que la présente Assemblée Générale, réunissant 97.315 voix sur un total de 100.000 tantièmes, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points inscrits à l'ordre du jour.

Sont absents et non représentés :

- Ilot « A » Bat « D » pour 1.051/100.000
- Victoria pour 1.609/100.000
- Kieffer Urbanisme pour 25/100.000

**Ce qui porte le total des membres présents ou représentés à :
97.315 / 100.000èmes**

Pour information, la feuille de présence des Représentants Syndicaux relève que 15 copropriétaires de 15 Résidences sur 49 Copropriétés et / ou 55 Immeubles ont également assisté à l'assemblée.

Celle-ci est appelée à délibérer, selon convocation du 23 octobre 2017, sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Constitution du Bureau de l'Assemblée Générale
- 2) Rapport moral du Président
- 3) Analyse et approbation des budgets de fonctionnement de l'année 2018
 - Budget commun 2018
 - Budget du parking ROME 2018
- 4) Gros travaux avec maîtrise d'œuvre, analyse et approbation du budget au titre de 2018
- 5) Election / réélection du Président pour un mandat de trois ans soit jusqu'au 31 décembre 2020

- Candidature de Monsieur HERNANDEZ Albert
 - Candidature de Monsieur LEFEVRE Luc
- 6) Approbation du contrat de présidence
- 7) En confirmation de la décision de l'assemblée générale de l'ASERE du 9 novembre 2007 de procéder à un échange d'« Administrateur » avec l'ARES, élection pour un mandat de trois ans soit jusqu'au 31 décembre 2020
- Candidature de Monsieur HERNANDEZ Albert en tant que représentant de l'ASERE auprès de l'ARES
 - Candidature de Monsieur GAUDIER Henri en tant que représentant de l'ARES auprès de l'ASERE
- étant précisé que l'assistance est de droit à toutes les réunions avec voix consultative
- 8) Election / réélection pour un mandat de trois ans soit jusqu'au 31 décembre 2020, des Membres du SYNDICAT, soit 5 à 9 membres (article 14 de nos statuts),
- Candidatures (par ordre alphabétique) :**
- a) **Copropriétaires**
- Mesdames MINKER Catherine, MONTENAT Marcelle,
 - Messieurs BECK Thierry, MUNIER Fabrice,
- REMY Georges, SOULIER Michel, STRUB Bernard
- b) **Syndics**
- Cabinets FONCIA BINTZ, LAEMMEL, SAINT CLAIR IMMOBILIER, TRADIGESTION
- 9) Election / réélection pour un mandat de trois ans, soit jusqu'au 31 décembre 2020, des Membres de la Commission de Contrôle, soit 3 à 5 membres et un suppléant, (article 21 de nos statuts)
- Candidatures de :
- Madame MINKER Catherine
 - Messieurs BECK Thierry, BOOS Roland,
- CLERC François, FISCHER François, HIRSCH Yvon
- 10) Au titre du suivi du chauffage urbain, élection / réélection pour un mandat de trois ans soit jusqu'au 31 décembre 2020 de trois Représentants de l'ASERE auprès des différentes instances et notamment de l'Eurométropole,
- Candidatures :
- Messieurs HERNANDEZ Albert, MALAN André, Cabinet SAINT CLAIR IMMOBILIER
- 11) Divers, sans vote ni résolution

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

1) Constitution du Bureau de l'Assemblée Générale

Sont candidats :

Président de séance : Monsieur Albert HERNANDEZ, Président de l'ASERE,

Vote sur la candidature de Monsieur Albert HERNANDEZ

Présents ou Représentés :	52	soit 97.315 voix / 100.000 voix
Ont voté contre :	0	soit 0 voix / 100.000 voix
Abstentions :	0	soit 0 voix / 100.000 voix
Ont voté pour :	52	soit 97.315 voix / 100.000 voix

Cette résolution est adoptée.

L'assemblée Générale désigne Monsieur Albert HERNANDEZ comme Président de séance.

Secrétaire : Agence NEXITY, représentée par Monsieur Cyrille SCHALLER, Secrétaire de l'ASERE,

Vote sur la candidature de l'agence NEXITY représentée par Monsieur Cyrille SCHALLER

Présents ou Représentés :	52	soit 97.315 voix / 100.000 voix
Ont voté contre :	0	soit 0 voix / 100.000 voix
Abstentions :	0	soit 0 voix / 100.000 voix
Ont voté pour :	52	soit 97.315 voix / 100.000 voix

Cette résolution est adoptée.

L'assemblée Générale désigne l'agence NEXITY représentée par Monsieur Cyrille SCHALLER comme secrétaire de séance.

Scrutateurs

- Madame WOLFF
- Monsieur REMY

Vote sur la candidature de Madame WOLFF

Présents ou Représentés :	52	soit 97.315 voix / 100.000 voix
Ont voté contre :	0	soit 0 voix / 100.000 voix
Abstentions :	0	soit 0 voix / 100.000 voix
Ont voté pour :	52	soit 97.315 voix / 100.000 voix

Cette résolution est adoptée.

hg

Vote sur la candidature de Monsieur REMY

Présents ou Représentés :	52	soit 97.315 voix / 100.000 voix
Ont voté contre :	0	soit 0 voix / 100.000 voix
Abstentions :	0	soit 0 voix / 100.000 voix
Ont voté pour :	52	soit 97.315 voix / 100.000 voix

Cette résolution est adoptée.

L'assemblée Générale désigne Madame WOLFF et Monsieur REMY comme scrutateurs de la séance.

2) Rapport Moral du Président

Monsieur HERNANDEZ procède à un bref rappel des événements marquants de cette année.

3) Analyse et approbation des budgets de fonctionnement de l'année 2018

- Budget commun 2018
- Budget du parking ROME 2018

Les deux budgets de fonctionnement pour l'année 2018 sont présentés et explicités.

Ceux-ci sont équivalents aux budgets de l'an passé.

A) Budget commun

Ce budget d'un montant de 705.000 € TTC, soumis aux votes, recueille les résultats suivants :

Vote sur le budget commun

Présents ou Représentés :	52	soit 97.315 voix / 100.000 voix
Ont voté contre :	0	soit 0 voix / 100.000 voix
Abstentions :	0	soit 0 voix / 100.000 voix
Ont voté pour :	52	soit 97.315 voix / 100.000 voix

Cette résolution est adoptée.

L'assemblée Générale adopte le budget de fonctionnement de l'année 2018 pour un montant de 705.000 € TTC.

B) Budget du parking ROME

Ce budget d'un montant de 12.000 euros TTC, soumis aux votes des propriétés et copropriétés concernées, recueille les résultats suivants :

Vote sur le budget du parking ROME

Présents ou Représentés :	8	soit 17.374 voix / 100.000 voix
Ont voté contre :	0	soit 0 voix / 100.000 voix
Abstentions :	0	soit 0 voix / 100.000 voix
Ont voté pour :	8	soit 17.374 voix / 100.000 voix

Cette résolution est adoptée.

L'assemblée Générale adopte le budget du parking ROME pour l'année 2018 pour un montant de 12.000 € TTC.

4) Gros travaux avec maîtrise d'œuvre, analyse et approbation du budget au titre de 2018

Ce budget 2018 d'un montant de **400.000 euros TTC** est présenté et explicité.

Soumis aux votes, il recueille les résultats suivants :

Vote sur le budget gros travaux

Présents ou Représentés :	52	soit 97.315 voix / 100.000 voix
Ont voté contre :	0	soit 0 voix / 100.000 voix
Abstentions :	0	soit 0 voix / 100.000 voix
Ont voté pour :	52	soit 97.315 voix / 100.000 voix

Cette résolution est adoptée.

L'assemblée Générale adopte le budget gros travaux pour l'année 2018 pour un montant de 400.000 € TTC.

5) Election / réélection du Président pour un mandat de trois ans soit jusqu'au 31 décembre 2020

- Candidature de Monsieur HERNANDEZ Albert

Vote sur la candidature de Monsieur Albert HERNANDEZ

Présents ou Représentés :	52	soit 97.315 voix / 100.000 voix
Ont voté contre :	2	soit 1.498 voix / 100.000 voix
LE WAGRAM représenté par Fonia Lobstein (769), MARENGO « B » représenté par Fonia Lobstein (729),		
Abstentions :	3	soit 1.602 voix / 100.000 voix
RIVOLI 1 représenté par Fonia Lobstein (387), RIVOLI 2 représenté par Fonia Lobstein (446), ARCOLE représenté par Fonia Lobstein (769)		
Ont voté pour :	47	soit 94.215 voix / 100.000 voix

- Candidature de Monsieur LEFEVRE Luc

hg

Vote sur la candidature de Monsieur Luc LEFEVRE

Présents ou Représentés : 52 soit 97.315 voix / 100.000 voix
Ont voté contre : 47 soit 94.215 voix / 100.000 voix
Abstentions : 0 soit 0 voix / 100.000 voix
Ont voté pour : 5 soit 3.100 voix / 100.000 voix

LE WAGRAM représenté par Foncia Lobstein (769), MARENGO « B » représenté par Foncia Lobstein (729), RIVOLI 1 représenté par Foncia Lobstein (387), RIVOLI 2 représenté par Foncia Lobstein (446), ARCOLE représenté par Foncia Lobstein (769)

Est déclaré élu pour une période de trois ans, soit du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020, Monsieur Albert HERNANDEZ

Il remercie l'assemblée de la confiance qui lui est accordé.

6) Approbation du contrat de présidence

A la suite de ce vote, le contrat de Présidence, qui était joint à la convocation, est mis aux voix, après avoir bien précisé que si la rémunération doit légalement être soumise au paiement des contributions sociales, il ne pourra en aucun cas être considéré comme un contrat de travail.

Vote sur le contrat de présidence

Présents ou Représentés : 52 soit 97.315 voix / 100.000 voix
Ont voté contre : 0 soit 0 voix / 100.000 voix
Abstentions : 0 soit 0 voix / 100.000 voix
Ont voté pour : 52 soit 97.315 voix / 100.000 voix

Le contrat de Présidence qui sera co-signé pour le compte de l'ASERE par le Président et l'Agence NEXITY, secrétaire, est adopté par 97.315 / 100.000

7) ARES – ASERE Echange d'administrateurs

a) L'assemblée générale,

par 97.315/100.000 élit pour un mandat de trois ans, soit jusqu'au 31 décembre 2020, Monsieur **Albert HERNANDEZ** en tant que représentant de l'ASERE auprès de l'ARES, étant précisé qu'il assistera de droit à toutes les réunions avec voix consultative.

Vote

Présents ou Représentés : 52 soit 97.315 voix / 100.000 voix
Ont voté contre : 0 soit 0 voix / 100.000 voix
Abstentions : 0 soit 0 voix / 100.000 voix
Ont voté pour : 52 soit 97.315 voix / 100.000 voix

lg

b) L'assemblée générale,

Par 97.315/100.000 élit pour un mandat de trois ans, soit jusqu'au 31 décembre 2020, l'**ARES**, représentée par Monsieur **Henri GAUDIER**, en tant que Membre du SYNDICAT, étant précisé qu'il assistera de droit à toutes les réunions avec voix consultative.

Vote

Présents ou Représentés :	52	soit 97.315 voix / 100.000 voix
Ont voté contre :	0	soit 0 voix / 100.000 voix
Abstentions :	0	soit 0 voix / 100.000 voix
Ont voté pour :	52	soit 97.315 voix / 100.000 voix

A la demande du président de l'Assemblée générale, l'ordre du jour est modifié pour faciliter la lisibilité du vote. Le vote du point 9 se fera avant le vote du point 8.

9) Election / réélection pour un mandat de trois ans, soit jusqu'au 31 décembre 2020, des Membres de la Commission de Contrôle, soit 3 à 5 membres et un suppléant,

Avant l'élection, Monsieur Thierry BECK indique qu'il retire sa candidature de l'élection de membre du syndicat.

Nos statuts prévoient 3 à 5 membres titulaires et un membre suppléant au sein de cet organe de contrôle.

Compte tenu de 6 candidatures présentées, chaque propriété ou copropriété est appelée à désigner les 5 candidats titulaires et le membre suppléant.

Ainsi, à l'issue des votes sont déclarés élus, à la majorité des voix, dont les résultats figurent au tableau excel annexé au présent procès-verbal et portant le titre « Liste de votes pour le renouvellement des membres du Syndicat » visée par les scrutateurs, les membres de la Commission de Contrôle dont le nom suit pour un mandat de trois ans soit jusqu'au 31 décembre 2020

Membres titulaires :

- Monsieur Thierry BECK
- Monsieur Roland BOOS
- Monsieur François CLERC
- Monsieur Francis FISCHER
- Monsieur Yvon HIRSCH

membre suppléante :

hg

- Madame Catherine MINKER

Le Président rappelle que deux représentants de la commission, dont son secrétaire, sont invités et assistent avec voix consultative aux réunions du syndicat .

8) Election / réélection pour un mandat de trois ans soit jusqu'au 31 décembre 2020, des Membres du SYNDICAT, soit 5 à 9 membres (article 14 de nos statuts)

Madame MINKER ayant été élue suppléante au point précédent, elle ne peut maintenir sa candidature au titre du syndicat.

Nos statuts prévoyant 5 à 9 membres au sein de cet organe décisionnaire et compte tenu d'un nombre supérieur de candidats, chaque propriété ou copropriété est appelée à voter pour 9 candidats maximum.

Ainsi, à l'issue des votes sont déclarés élus, à la majorité des voix, selon la liste d'enregistrement des votes visée par les scrutateurs, membre du SYNDICAT pour un mandat de trois ans soit jusqu'au 31 décembre 2020,

- Madame Marcelle MONTENAT
- Monsieur Fabrice MUNIER
- Monsieur Georges REMY
- Monsieur Michel SOULIER
- Monsieur Bernard STRUB
- Le Cabinet Foncia BINTZ
- Le Cabinet LAEMMEL
- Le Cabinet SAINT CLAIR IMMOBILIER
- Le Cabinet TRADIGESTION

Monsieur Hernandez félicite ces membres pour leur nomination et les informe de la prochaine réunion de cette instance qui se tiendra **vendredi 5 janvier 2018 à 11 heures** (ordre du jour entre autres : renouvellement du contrat de secrétaire-trésorier et de la convention d'attribution de la mission de maîtrise d'œuvre).

La convocation sera établie avec les documents nécessaires.

hg

10) Au titre du suivi du chauffage urbain, élection / réélection pour un mandat de trois ans soit jusqu'au 31 décembre 2020 de trois Représentants de l'ASERE auprès des différentes instances et notamment de l'Eurométropole

Ont chaque fois été nommés,
Par 97.315 voix / 100.000 voix, représentants de l'ASERE au titre du suivi du chauffage urbain, pour un mandat de trois ans soit jusqu'au 31 décembre 2020

- **Monsieur André MALAN**
- **Monsieur Albert HERNANDEZ**
- **Cabinet Saint Clair Immobilier**

11) DIVERS

- Remise de médailles d'honneur du travail

Le 2 décembre 2017, nous avons procédé à la remise de médailles d'honneur du travail à 6 collaborateurs, soit 5 médailles d'argent et une médaille grand or pour Monsieur BRECHENMACHER Philippe pour 41 années de travail au sein de notre association.

Cette cérémonie s'est déroulée à la Cité Paul Appell en présence des élus de notre quartier.

- Diagnostic de l'éclairage à l'Esplanade

Notre réseau d'éclairage privé a plus de 50 ans d'âge. Il devenait nécessaire de faire le point et nous recourons à ES Energie pour établir un diagnostic complet de nos installations électriques. Le compte rendu qui en sera établi sera présenté au Syndicat puis à la prochaine assemblée générale.

- Tennis Club de l'Esplanade

Le 16 septembre, le Tennis Club de l'Esplanade a procédé à l'inauguration des courts qui ont fait l'objet d'une réfection totale au printemps par nos soins. Le budget prévu a été respecté et le Club a manifesté sa satisfaction et a acquis ainsi un intérêt supplémentaire.

- Campagne d'élagage et d'abattage d'arbres

Cette campagne va débuter dans les prochains jours et les copropriétés concernées, via leurs syndics, en ont été informées au préalable.

Plus aucune question n'étant inscrite à l'ordre du jour, plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à

Le PRESIDENT
Albert HERNANDEZ

Le SECRETAIRE
Cyrille SCHALLER

Le SCRUTATEUR

Le SCRUTATEUR

NOTIFICATION

L'article 13 des statuts à son dernier alinéa stipule:

Les actions qui ont pour objet de contester les décisions des assemblées générales doivent, à peine de déchéance, être introduites par les membres de l'assemblée opposants ou défailants dans un délai de deux mois à compter de la notification du procès-verbal.

Pour information, ces actions doivent obligatoirement être engagées auprès du

T
r
i
b
u
n
a
l

d
e

G
r
a
n
d
e

I
n
s
t